

## Conditions Générales d'Utilisation et de Vente (ci-après « CGUV »)

La société TENNIS TEAM AGENCY, société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 411 603 772, dont le siège social est situé 2 rue Marceau à Issy-les-Moulineaux (92130), ci-après « Tennis Team Agency ») exploite un site internet disponible à l'adresse <https://www.tennismag.com/> (ci-après le « Site ») et une application intitulée Tennis Mag disponible sur Apple Store et Google Play (ci-après l' « Application »).

Email : [digital@tennis-magazine.com]

Courrier : Tennis Team Agency, TENNIS MAGAZINE, 2 rue Marceau 92130 Issy-les-Moulineaux.

### Article 1. Définitions

Les mots ci-dessus, dont la première lettre est une majuscule, auront la définition suivante :

**Abonnement** : désigne le forfait payant proposé par Tennis Team Agency afin de bénéficier du service visant à recevoir, pendant une période choisie par le Client, le(s) Magazine(s) et/ou l'application.

**Client** : désigne tout Utilisateur qui a procédé à l'achat d'un Magazine ou souscrit à un Abonnement par l'intermédiaire de la Plateforme.

**Compte personnel** : désigne le compte dont dispose tout Client pour passer une Commande, accéder aux Services, comprenant les Données personnelles nécessaires à Tennis Team Agency pour honorer la Commande du Client.

**Commande** : désigne le processus consistant pour le Client à sélectionner les Services auxquels il souhaite souscrire, les Magazines qu'il souhaite acheter et se faire livrer.

**Contrat** : désigne les présentes CGUV et éventuelles conditions particulières applicables à certaines opérations promotionnelles. Dès lors, le Client renonce à se prévaloir de tout document contradictoire qui viendrait s'opposer au Contrat, et qui serait par conséquent inopposable à Tennis Team Agency.

**Données personnelles** : désignent toutes informations se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne notamment. Les informations relatives au Client personne physique renseignées par lui lors de la Commande ou de la création d'un Compte personnel sont des Données personnelles au sens des lois et règlements applicables.

# TENNIS

M A G A Z I N E

**Magazine(s)** : désigne(nt) le(s) Magazine(s) « TENNIS MAGAZINE » en vente sur la Plateforme en édition papier et/ou numérique, distribué par Tennis Team Agency à l'unité sur la Plateforme et dans le cadre d'un Abonnement.

**Parties** : désignent conjointement Tennis Team Agency et les Utilisateurs de la Plateforme.

**Plateforme** : désigne conjointement le Site et l'Application.

**Services** : désignent la vente en ligne de Magazines par le biais de la Plateforme mais également la distribution des Magazines via les Abonnements souscrits par le Client.

**Utilisateur** : désigne toute personne physique ou morale accédant à la Plateforme qu'elle soit Client ou non.

## **Article 2. Objet des CGUV / Version en vigueur**

**2.1.** Les présentes CGUV ont pour objet de (i) définir les conditions dans lesquelles les Utilisateurs peuvent accéder à la Plateforme, aux Services et passer des Commandes, (ii) gérer les relations entre les Parties.

**2.2.** Elles s'appliquent entre Tennis Team Agency et tout Utilisateur de la Plateforme. Tout Utilisateur s'engage à respecter, sans restriction ni réserve, les présentes CGUV, qu'il consulte la Plateforme ou procède à une Commande. Les CGUV sont notifiées aux Utilisateurs pour acceptation préalablement à toute Commande sur la Plateforme.

Pour les Utilisateurs qui ne sont pas inscrits sur la Plateforme, les CGUV sont applicables pour toute consultation ou navigation sur la Plateforme, indépendamment de leur acceptation.

**2.3.** Tennis Team Agency est libre de modifier, à tout moment et sans préavis, les présentes CGUV, les offres d'abonnements, la périodicité de publications, et ce afin notamment de prendre en compte toute évolution légale, jurisprudentielle, Commerciale éditoriale, commerciale et/ou technique. Tennis Team Agency en informera l'Utilisateur par tout moyen, lequel devra accepter les nouvelles CGUV. A défaut, l'Utilisateur ne pourra accéder à la Plateforme.

En tout état de cause, le fait pour l'Utilisateur de continuer à utiliser la Plateforme après l'information de la modification des CGUV entraîne l'acceptation des modifications de ces dernières par l'Utilisateur.

Ainsi, il est conseillé à l'Utilisateur de consulter régulièrement les CGUV accessibles à l'adresse [www.tennismag.com](http://www.tennismag.com) L'Utilisateur peut télécharger et imprimer les CGUV afin d'en conserver un exemplaire. Les versions successives des CGUV seront accessibles depuis la Plateforme.

**2.4.** La version des CGUV qui prévaut est la dernière version disponible sur la Plateforme.

**2.5.** La version applicable à une Commande est celle en vigueur à la date de passation de cette dernière.

Chaque nouvelle Commande nécessite l'acceptation des CGUV par le Client, ce que ce dernier reconnaît et accepte.

**2.6.** L'Utilisateur déclare avoir obtenu de Tennis Team Agency, préalablement à sa Commande, l'ensemble des informations sur les Services et leur contenu nécessaires à celle-ci. Il déclare être seul responsable du choix des Services et de la souscription à l'Abonnement ainsi que de leur adéquation à ses besoins.

**2.7.** L'Utilisateur doit être une personne morale dûment représentée ou une personne physique majeure disposant de la capacité juridique pour souscrire aux Services proposés par Tennis Team Agency. A défaut, il doit disposer de l'autorisation de son représentant légal pour souscrire aux Services, ce qu'il reconnaît et accepte expressément.

### **Article 3. Compte personnel / Commande**

#### **3.1 Création d'un Compte personnel**

Afin d'accéder aux Services, le Client doit créer son Compte personnel en indiquant obligatoirement son adresse email et un mot de passe, puis facultativement dans un 2<sup>e</sup> temps, sa civilité, ses nom, prénom, date de naissance, niveau de tennis, une adresse de facturation et une adresse de livraison.

A réception de ces informations, le Compte personnel du Client est ensuite créé par Tennis Team Agency.

Une confirmation est envoyée par mail au Client, avec son identifiant et un lien d'accès au site afin de compléter ses informations personnelles.

Les Données personnelles énoncées ci-dessus sont traitées par Tennis Team Agency conformément à l'article « Données personnelles » des présentes CGUV et la politique de confidentialité de la Plateforme disponible à l'adresse suivante : [TENNIS MAGAZINE, 2 rue Marceau à Issy-les-Moulineaux (92130)].

L'Utilisateur s'engage à communiquer des informations exactes, complètes, licites et loyales.

Il s'engage à mettre rapidement à jour ses données en cas de changement, afin de permettre notamment la livraison des Services commandés.

A défaut, Tennis Team Agency ne saurait être tenue responsable, seul l'Utilisateur étant responsable des données renseignées par lui lors de la création de son Compte personnel.

Le Client peut se connecter à son Compte personnel depuis la Plateforme à l'aide de son identifiant et mot de passe.

#### **3.2. Suspension d'un Compte personnel**

**3.2.1.** Le Client peut suspendre et réactiver à tout moment les Services auxquels il a souscrit sur la Plateforme, directement via son Compte personnel.

Dans ce cas, les débits sur son compte bancaire seront suspendus pendant la durée de suspension, qu'il déterminera à sa seule discrétion.

3.2.2. En cas de comportement inadéquat du Client et/ou non-respect des présentes CGUV, incident de paiement, agissements contraires aux lois et règlements, Tennis Team Agency se réserve la possibilité de suspendre ou de supprimer le Compte personnel du Client, sans préavis ni indemnité.

En cas de suspension, la durée de celle-ci est déterminée par Tennis Team Agency, motivée et indiquée au Client, en fonction de la nature et de la gravité des agissements du Client concerné.

En cas d'agissement grave, Tennis Team Agency pourra également décider, après information du Client et sans préjudice de tout dommage et intérêt, de mettre fin à l'Abonnement. Dans cette hypothèse, elle s'engage à en informer le Client concerné dans les meilleurs délais et à lui rembourser toute somme indûment perçue.

### **3.3. Passation de la Commande**

Afin de passer sa Commande, le Client crée son Compte personnel et souscrit aux Services de son choix.

Le descriptif des Services est à la disposition du Client sur la Plateforme, ce que le Client accepte et reconnaît.

Le Client aura la possibilité de consulter et de modifier son panier d'achats avant de valider la commande en cliquant sur « Valider votre commande ».

Une fois la Commande finalisée, la prise en charge de la Commande est confirmée par Tennis Team Agency par l'envoi d'un email à l'adresse indiquée lors de la création de son Compte personnel.

Tennis Team Agency adressera au Client une facture par email à l'adresse renseignée lors de la création de son Compte personnel. Le Client peut enregistrer ou imprimer sa facture.

## **Article 4. Descriptif des Services**

### **4.1. L'Abonnement**

4.1.1. Ce Service prévoit la distribution auprès des Clients des Magazines en format papier et/ou numérique.

L'Abonnement consiste en l'envoi des Magazine par France Routage à un rythme bimestriel.

4.1.2. Le Client opte pour la durée de l'Abonnement au moment de la Commande. Les Abonnements sont soit à durée déterminée ferme de si paiement comptant pour une durée 1 an soit 12 (douze) mois soit pour une durée libre par prélèvement trimestriel par mandat SEPA en France métropolitaine uniquement.

4.1.3. Le Client peut opter pour 3 (trois) formes d'Abonnement :

- l'Abonnement « 100% papier » au format papier pour : 6 numéros + 1 numéro double par an + accès au Club Abonnés
- l'Abonnement « 100% digital » version numérique du magazine et accès à l'application pour : 6 numéros + 1 numéro double en pdf + 11 numéros de l'Appli + accès au Club Abonnés
- l'Abonnement « Papier + Digital » pour : 6 numéros + 1 numéro double par an + 6 numéros en pdf + 1 numéro double pdf + 11 numéros de l'Appli+ accès au Club Abonnés

Lors de la souscription d'un Abonnement, il appartient au Client de s'assurer que l'Abonnement est conforme à ses besoins et choix.

A réception du dernier Magazine du mois de l'Abonnement, celui-ci prendra fin de plein droit.

Le Client qui souscrit à un Abonnement reconnaît qu'il pourra soit payer sa Commande en une (1) seule fois soit trimestriellement pendant la durée de l'Abonnement.

4.1.4. Les principales offres d'Abonnement sont décrites ci-avant. Toutefois, Tennis Team Agency se réserve la faculté, à tout moment et sans préavis, de modifier ces offres.

4.1.5. Résiliation de l'Abonnement

L'Abonnement expire à l'issue de la période souscrite par le Client. Ainsi, le Client ne peut solliciter la résiliation de son Abonnement, sous réserve des dispositions légales relatives au droit de rétractation.

## **4.2. L'achat de Magazines (hors Abonnement)**

Le Client peut acheter des Magazines en format papier et/ou numérique directement sur la Plateforme de manière ponctuelle.

Le Client sélectionne le numéro auquel il souhaite souscrire, le format numérique ou papier et le Magazine est ajouté à son panier.

Plusieurs Magazines peuvent être achetés en même temps par le Client en fonction de ses besoins.

## **Article 5. Prix / Paiement des Services**

**5.1.** Le prix des Services figurant sur la Plateforme est indiqué en euros toutes taxes comprises. Toutes les Commandes sont payables en euros.

Le prix applicable est celui en vigueur lors de la passation de la Commande par le Client. Le prix et les modalités de paiement peuvent être modifiés à tout moment par Tennis Team Agency, ce que le Client accepte expressément.

**5.2.** Le Client reconnaît et accepte que le prix indiqué sur la Plateforme comprend les frais de livraison des Magazines (format papier) en France métropolitaine, hors France métropolitaine les frais de livraisons sont facturés en sus du prix de vente suivant le montant de la Commande et le lieu de résidence de l'abonné.

Les frais d'expédition seront précisés toutes taxes comprises et devront être acceptés par le Client lors de la Commande, avant validation et paiement du prix.

**5.3.** La Plateforme propose plusieurs modes de paiement :

- **Paiement par carte bancaire (Visa, Mastercard):** en sélectionnant ce mode de paiement, le Client est redirigé vers le serveur sécurisé de paiement de la banque de Tennis Team Agency. Au moment du paiement, le Client devra renseigner ses coordonnées bancaires qui seront traitées afin de procéder au paiement du Service. Dans le cadre de l'Abonnement, le Client peut régler en plusieurs fois la Commande. Dans ce contexte, il devra accepter par l'intermédiaire d'une case à cocher que ses coordonnées bancaires soient conservées afin de permettre de payer trimestriellement l'Abonnement. A défaut, le Client comprend et accepte que le Magazine ne lui sera pas livré par Tennis Team Agency. Dans le cadre de l'achat d'un Magazine hors Abonnement, les coordonnées bancaires sont supprimées immédiatement à réception du complet paiement du prix de la Commande.
- **Prélèvement bancaire :** le Client peut choisir de mettre en place un prélèvement bancaire afin de payer l'Abonnement. Dans le cadre de l'Abonnement, le Client peut régler en plusieurs fois la Commande. Dans ce contexte, il devra accepter par l'intermédiaire d'une case à cocher que ses coordonnées bancaires soient conservées afin de permettre de payer trimestriellement l'Abonnement. En cas de rejet du prélèvement, Tennis Team Agency pourra solliciter du Client un autre moyen de paiement. A défaut de règlement dans un délai de 15 (quinze) jours à compter du rejet de prélèvement, Tennis Team Agency pourra résilier de plein droit la Commande.
- **Paypal :** Le Client titulaire d'un compte Paypal peut payer en ligne depuis son compte qui sera débité au profit de Tennis Team Agency du montant de la Commande immédiatement. Les informations financières concernant le Client ne sont jamais communiquées à Tennis Team Agency, Paypal étant un organisme indépendant en charge de la collecte et de la protection des données financières du Client.

Le Client garantit à Tennis Team Agency qu'il est pleinement autorisé à utiliser le moyen de paiement sélectionné pour le paiement de sa Commande. Tennis Team Agency ne pourra être tenue pour responsable de tout usage frauduleux du moyen de paiement utilisé pour le paiement des Services par le Client.

# TENNIS

M A G A Z I N E

En cas de paiement par carte ou prélèvement, il appartient au Client dont la carte a expiré de contacter Tennis Team Agency et de communiquer ses nouvelles coordonnées bancaires valides. A défaut, l'Abonnement sera suspendu et le Magazine ne sera pas livré ce que le Client reconnaît.

**5.4.** Le Client accepte que Tennis Team Agency se réserve la possibilité de suspendre ou d'annuler la fourniture des Services commandés par le Client en cas de non-paiement ou d'incident de paiement dont Tennis Team Agency est informée.

Aussi, la livraison de toute nouvelle Commande pourra être suspendue en cas de retard ou d'incident de paiement d'une Commande précédente.

## **Article 6. Livraison**

### **6.1. Edition papier**

6.1.1. Les Services commandés sur la Plateforme sont livrés, quel que soit le lieu de résidence du Client.

6.1.2. Les Magazines commandés seront livrés à l'adresse indiquée par le Client lors de la création de son Compte personnel.

Le Client ayant souscrit un Abonnement et dont l'adresse n'est plus celle indiquée lors de la passation de la Commande s'engage à informer Tennis Team Agency de son changement d'adresse sans délai et au plus tard avant le 30 du mois. L'information pourra se faire par email à l'adresse [abo.tennismag@abonnescient.fr](mailto:abo.tennismag@abonnescient.fr)

A défaut, le Client reconnaît et accepte que le Magazine concerné à la date du changement sera envoyé à la dernière adresse du Client dont Tennis Team Agency disposait au moment de l'envoi dudit Magazine. Tennis Team Agency ne saurait être tenue responsable en cas de défaut ou difficulté d'acheminement du Magazine au Client.

6.1.3. Le Client est informé que la livraison des Magazines est assurée par des prestataires de Tennis Team Agency.

Tennis Team Agency s'engage à ce que les Magazines soient livrés dans un délai maximal de 30 (trente) jours à compter de l'email de validation de la Commande envoyé au Client par Tennis Team Agency, exception faite des Magazines devant être livrés dans le cadre d'un Abonnement. Dans ce cas, les Magazines sont livrés aux échéances indiquées au moment de la Commande, pour la durée de l'Abonnement souscrit par le Client.

6.1.4. Toutefois, le Client reconnaît que Tennis Team Agency fait appel à des prestataires externes en charge de l'acheminement des Magazines.

Les horaires et délais de livraison sont donc ceux pratiqués par les prestataires de Tennis Team Agency.

Dès lors, les délais de livraison indiqués au Client peuvent être impactés du fait des prestataires sans que Tennis Team Agency ne soit responsable de ces retards d'acheminement et des conséquences qui pourraient en découler.

Le Client reconnaît qu'en cas de rupture de stock, le délai de livraison initialement prévu pourra exceptionnellement être prorogé, sur accord préalable du Client. A défaut, le Client pourra obtenir remboursement du Magazine.

6.1.5. En cas de défaut de livraison à la date ou au délai prévu ou, à défaut, au plus tard 30 (trente) jours à compter de l'email de validation de la Commande, sous réserve des dispositions des présentes, le Client peut enjoindre Tennis Team Agency, par écrit à l'adresse 2 rue Marceau, 92130 Issy-les-Moulineaux, d'effectuer la livraison dans un délai supplémentaire raisonnable. Si Tennis Team Agency ne s'est pas exécutée dans ce nouveau délai, le Client pourra demander par écrit la résolution de la Commande, qui sera effective à réception de l'écrit. Dans cette hypothèse, le Client sera remboursé du montant indument perçu.

## **6.2. Edition numérique**

Un courriel est envoyé au Client à l'adresse email renseignée lors de la création de son Compte personnel.

Le Magazine est à usage personnel et ne saurait être adressé à un tiers ce que le Client accepte expressément. L'accès à l'édition numérique du Magazine est strictement réservé au Client.

## **Article 7. Données personnelles**

Tennis Team Agency veille au respect de la vie privée et des données des Utilisateurs de la Plateforme. Elle s'engage à ce que les informations collectées par l'intermédiaire de la Plateforme soient traitées conformément aux lois et règlements applicables.

Afin de connaître les conditions et modalités de traitements de ses Données personnelles par Tennis Team Agency, le Client peut consulter la politique de confidentialité disponible à l'adresse et/ou contacter Monsieur Michel Houdas, en charge de ce sujet au sein de Tennis Team Agency, par email à l'adresse [digital@tennis-magazine.com](mailto:digital@tennis-magazine.com).

## **Article 8. Garanties légales**

Les Magazines proposés à la vente sur la Plateforme sont conformes à la réglementation en vigueur en France.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, les Magazines commercialisés sur la Plateforme bénéficient de garanties légales c'est-à-dire la garantie de conformité (articles L.217-4 et suivants du Code de la consommation) et la garantie des vices cachés



(articles 1641 et suivants du Code civil), permettant aux Clients de renvoyer les Magazines défectueux et non conformes sans frais.

## 8.1. Vices cachés

Le Code civil prévoit que :

**Article 1641 du Code Civil** : Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

**Article 1644 du Code civil** : Dans le cas des articles 1641 et 1643, l'acheteur a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix.

**Article 1645 du Code civil** : Si le vendeur connaissait les vices de la chose, il est tenu, outre la restitution du prix qu'il en a reçu, de tous les dommages et intérêts envers l'acheteur.

**Article 1646 du Code civil** : Si le vendeur ignorait les vices de la chose, il ne sera tenu qu'à la restitution du prix, et à rembourser à l'acquéreur les frais occasionnés par la vente.

**Article 1648 du Code Civil** : L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. Dans le cas prévu par l'article 1642-1, l'action doit être introduite, à peine de forclusion, dans l'année qui suit la date à laquelle le vendeur peut être déchargé des vices ou des défauts de conformité apparents.

Dans le cadre de la garantie légale des vices cachés, Tennis Team Agency, selon le choix du Client, s'engage, après appréciation du vice soit :

- à lui rembourser la totalité du prix du Magazine concerné ;
- à lui rembourser une partie du prix du Magazine si le Client décide de le conserver.

## 8.2. Garantie légale de conformité

Le Code de la consommation prévoit que :

**Article L.217-4 du Code de la consommation** : Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

**Article L.217-5 du Code de la consommation** : Pour être conforme au contrat, le bien doit :

- 1) Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

# TENNIS

M A G A Z I N E

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2) Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L.217-12 du Code de la consommation : L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article L.217-7 du Code de la consommation : Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à partir de la délivrance du bien sont présumés exister au moment de la délivrance, sauf preuve contraire. Pour les biens vendus d'occasion, ce délai est fixé à six mois.

Le vendeur peut combattre cette présomption si celle-ci n'est pas compatible avec la nature du bien ou le défaut de conformité invoqué.

Article L.217-8 Code de la consommation : L'acheteur est en droit d'exiger la conformité du bien au contrat. Il ne peut cependant contester la conformité en invoquant un défaut qu'il connaissait ou ne pouvait ignorer lorsqu'il a contracté. Il en va de même lorsque le défaut a son origine dans les matériaux qu'il a lui-même fournis.

Article L.217-9 du Code de la consommation : En cas de défaut de conformité, l'acheteur choisit entre la réparation et le remplacement du bien.

Toutefois, le vendeur peut ne pas procéder selon le choix de l'acheteur si ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité, compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut. Il est alors tenu de procéder, sauf impossibilité, selon la modalité non choisie par l'acheteur.

Article L.217-10 du Code de la consommation : Si la réparation et le remplacement du bien sont impossibles, l'acheteur peut rendre le bien et se faire restituer le prix ou garder le bien et se faire rendre une partie du prix.

La même faculté lui est ouverte :

1° Si la solution demandée, proposée ou convenue en application de l'article L.217-9 ne peut être mise en œuvre dans le délai d'un mois suivant la réclamation de l'acheteur ;

2° Ou si cette solution ne peut l'être sans inconvénient majeur pour celui-ci compte tenu de la nature du bien et de l'usage qu'il recherche.

La résolution de la vente ne peut toutefois être prononcée si le défaut de conformité est mineur.

Article L.217-11 du Code de la consommation : L'application des dispositions des articles L. 217-9 et L. 217-10 a lieu sans aucun frais pour l'acheteur.

Ces mêmes dispositions ne font pas obstacle à l'allocation de dommages et intérêts.

Article L.217-12 du Code de la consommation : L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

1/ Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le Client :

- Bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir ;
- Peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coûts prévues par l'article L.217-9 du Code de la consommation ;
- Est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les vingt-quatre mois suivant la délivrance du bien, sauf pour les biens d'occasion.

2/ Le Client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les vices cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code civil. Dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil, et doit agir dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Sont exclus de garantie les produits modifiés, réparés, intégrés ou ajoutés par le Client. La garantie ne jouera pas pour les vices apparents. La garantie ne prendra pas en charge les produits endommagés lors du transport ou du fait d'une mauvaise utilisation du Client.

## Article 9. Rétractation

**9.1.** L'article L.221-28 10° du Code de la consommation prévoit que le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture d'un journal, d'un périodique ou d'un magazine, sauf pour les contrats d'abonnement à ces publications.

Dans ce contexte, en cas de Commande d'un Magazine sur la Plateforme, le Client accepte et reconnaît qu'il ne pourra exercer son droit de rétractation, hors cas d'Abonnement.

**9.2.** Dans le cadre d'Abonnements, conformément à l'article L.221-5 et aux articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation, le Client est informé qu'il dispose d'un délai de 14 (quatorze) jours francs pour se rétracter, sans avoir à motiver sa décision, à compter de la réception du premier Magazine.

Conformément à l'article L.221-19 du Code de la consommation :

- le jour de la réception du Magazine n'est pas compté dans le délai de 14 (quatorze) jours ;
- le délai commence à courir au début de la première heure du premier jour et prend fin à l'expiration de la dernière heure du dernier jour du délai ;

# TENNIS

M A G A Z I N E

- si le délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Passé ce délai, aucune demande de rétractation ne sera traitée par Tennis Team Agency.

**9.3.** Le Client qui exerce son droit de rétractation devra compléter le formulaire de rétractation disponible à l'adresse URL <https://www.tennismag.com/desabonnement/>. Le Client pourra également décider d'informer Tennis Team Agency de sa décision de se rétracter par l'envoi d'une déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter, par courrier à l'adresse suivante : Service Abonnement Tennis Magazine – 56, rue du Rocher 75008 Paris – par email [abo.tennismag@abonnescient.fr](mailto:abo.tennismag@abonnescient.fr)

Le contenu de la notification de la rétractation pourrait être le suivant : « A l'attention de Adresse : Service Abonnement Tennis Magazine – 56, rue du Rocher 75008 Paris – par email [abo.tennismag@abonnescient.fr](mailto:abo.tennismag@abonnescient.fr) Je vous notifie par la présente ma rétractation au contrat portant sur l'Abonnement au MAGAZINE [à compléter] souscrit le [à compléter] sur le site internet <https://www.tennismag.com/>, au nom de [à compléter], à l'adresse [à compléter].  
Signature et date ».

**9.4.** Si le Client exerce son droit de rétractation, les Magazines doivent être impérativement retournés dans leur conditionnement et emballage initial. Tout Magazine abîmé, endommagé et/ou dont l'emballage aura été détérioré ne sera ni repris, ni échangé, ni remboursé.

Les Magazines doivent être retournés à Service Abonnement Tennis Magazine – 56, rue du Rocher 75008 Paris.

Conformément à l'article L.221-23 du Code de la consommation, les frais de retour demeureront à la charge du Client ou du destinataire de la Commande si c'est ce dernier qui exerce le droit de rétractation.

**9.5.** Tennis Team Agency rembourse le Client de la totalité des sommes versées au titre de l'Abonnement, y compris les frais de livraison le cas échéant, sans retard injustifié et au plus tard dans les 14 (quatorze) jours francs à compter de la date à laquelle elle est informée de la décision du Client de se rétracter.

Nonobstant ce qui précède, et conformément aux dispositions de l'article L.221-24 du Code de la consommation, Tennis Team Agency peut différer le remboursement jusqu'à récupération du Magazine ou jusqu'à ce que le Client lui adresse la preuve de l'expédition du Magazine concerné, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

Le remboursement sera effectué par Tennis Team Agency par le même moyen que pour l'achat.

En cas de retard de remboursement, les sommes dues sont automatiquement majorées dans les conditions prévues aux articles L.242-1 et suivants du Code de la consommation.

## **Article 10. Responsabilité**

**10.1.** Tennis Team Agency décline toute responsabilité quant aux dommages de quelque nature qu'ils soient, résultant notamment du fait de l'utilisation des Services, notamment une atteinte à la réputation et à l'image du Client.

Dans l'hypothèse où la responsabilité de Tennis Team Agency devait être établie et retenue en raison d'un préjudice subi par le Client et exclusivement à Tennis Team Agency, celle-ci est limitée au montant de la Commande payée par le Client à Tennis Team Agency.

**10.2.** L'Utilisateur reconnaît que son utilisation de la Plateforme se fait à ses risques et périls. La Plateforme lui est fournie « en l'état ».

Tennis Team Agency fera ses meilleurs efforts pour rendre la Plateforme accessible 24 heures sur 24, sept jours sur sept, sauf en cas de force majeure ou d'un événement hors du contrôle de Tennis Team Agency et sous réserve des périodes de maintenance, des pannes éventuelles, des aléas techniques liés à la nature du réseau ou des actes de malveillance ou toute atteinte portée au matériel ou aux logiciels de Tennis Team Agency.

**10.3.** Tennis Team Agency ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en raison d'une interruption de tout ou partie de la Plateforme quelle que soit la cause, la durée ou la fréquence de cette interruption dès lors que cette interruption ne lui est pas directement imputable.

**10.4.** Tennis Team Agency se réserve le droit de modifier, à sa discrétion et de façon unilatérale, à n'importe quel moment et sans avis préalable, la configuration de la Plateforme, les services ou contenus offerts, comme le droit à les éliminer, limiter, suspendre ou interdire l'accès, de façon provisoire ou définitive.

**10.5.** La responsabilité de Tennis Team Agency au titre des obligations des présentes CGUV ne saurait être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable au fait d'un tiers même s'il est prévisible, à la faute du Client, ou à la survenance d'un événement de force majeure tel que défini par les juridictions françaises et l'article 1218 du Code civil, ou à tout autre événement qui n'a pas été raisonnablement sous le contrôle exclusif de Tennis Team Agency.

Il est convenu que dans l'hypothèse où la responsabilité de Tennis Team Agency est mise en cause, quel que soit le fondement et/ou la nature de l'action, les dommages directs sont susceptibles de donner lieu à réparation.

**10.6.** La responsabilité de Tennis Team Agency ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation d'un autre pays à partir duquel les Services ont été achetés par le Client.

## **Article 11. Utilisation de la Plateforme**

**11.1.** L'Utilisateur s'engage à respecter les lois en vigueur dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme.

L'Utilisateur s'engage notamment à ne pas formuler de propos discriminatoires, racistes, xénophobes, antisémites, ni d'insultes, injures ou autres propos violents ou à caractère pornographique, ni à publier de contenu contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, que ce soit notamment sur son Compte personnel ou sur les Commandes mises en ligne par les Clients.

L'Utilisateur s'interdit par ailleurs d'utiliser la Plateforme dans un but promotionnel.

**11.2.** L'Utilisateur s'engage à ne pas tenter de porter atteinte au fonctionnement de la Plateforme ou à Tennis Team Agency.

Tennis Team Agency ne saurait être tenue responsable de toute incompatibilité, dysfonctionnement ou autres problèmes techniques, entre l'utilisation des services de la Plateforme et l'équipement informatique de l'Utilisateur, sauf en cas de faute imputable à Tennis Team Agency.

L'Utilisateur est responsable de la protection de son équipement informatique contre tout risque de contamination par des virus, tentative d'intrusion, etc.

**11.3.** De manière générale, l'Utilisateur s'engage à se comporter de manière loyale vis-à-vis de Tennis Team Agency.

**11.4.** En acceptant les présentes CGUV, l'Utilisateur garantit qu'il dispose de toutes les autorisations nécessaires pour passer commande sur la Plateforme. A défaut, la responsabilité de Tennis Team Agency ne pourra en aucun cas être engagée à ce titre.

**11.5.** Lors de la création de son Compte personnel en ligne sur la Plateforme, l'Utilisateur s'engage à fournir des informations vraies, exactes, à jour et complètes sur son identité. L'Utilisateur s'engage à mettre immédiatement à jour en cas de modification les données qu'il a communiquées lors de la création de son Compte personnel. Il est rappelé aux Utilisateurs que l'article 226-4-1 du Code Pénal punit d'un an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende le fait d'usurper l'identité d'un tiers ou de faire usage d'une ou plusieurs données de toute nature permettant de l'identifier en vue de troubler sa tranquillité ou celle d'autrui, ou de porter atteinte à son honneur ou à sa considération. L'Utilisateur qui constate un ou des faits constitutifs du délit d'usurpation d'identité sur la Plateforme doit immédiatement en informer Tennis Team Agency à l'adresse suivante : [digital@tennis-magazine.com].

L'Utilisateur est seul responsable de l'utilisation qui est faite de son Compte personnel ainsi que de la protection de ses identifiants et mots de passe. Toute usurpation d'identité, perte, détournement ou utilisation non autorisée des identifiants et/ou du Compte personnel d'un Utilisateur et leurs conséquences, relèvent de la seule responsabilité de cet Utilisateur. Dans tous les cas mentionnés ci-dessus, l'Utilisateur est tenu d'en avertir Tennis Team Agency, sans délai, par message électronique, précisant ses nom, prénoms, code postal, ville, date de naissance, téléphone, l'adresse électronique utilisée pour son Compte personnel et si possible son ancien mot de passe, à l'adresse suivante : [digital@tennis-magazine.com], pour permettre à Tennis Team Agency de prendre des mesures afin de remédier à la situation, et

notamment de procéder à l'annulation et/ou à la mise à jour immédiate(s) de l'identifiant concerné et/ou du mot de passe concerné. L'utilisation abusive de cette faculté de signalisation est susceptible d'entraîner la responsabilité de celui qui en abuse.

**11.6.** L'utilisation des Services proposés par Tennis Team Agency est interdite aux mineurs et aux personnes ne disposant pas de la capacité de contracter, ou ne bénéficiant pas de l'autorisation d'un tuteur ou bien d'un curateur.

**11.7.** Les Clients s'engagent à passer Commande pour leur usage personnel ou afin d'offrir un Magazine à un tiers de leur choix. En cas de Commande de Magazine anormalement élevée pour un usage strictement personnel, Tennis Team Agency peut bloquer la Commande et solliciter des explications au Client. En cas de silence ou de réponse insatisfaisante du Client, Tennis Team Agency est libre d'annuler la Commande. Dans cette hypothèse, l'intégralité du prix indûment perçu sera restituée au Client.

**11.8.** En cas de connaissance d'agissement manifestement illicite d'un Utilisateur et/ou en cas de violation des stipulations des présentes CGUV et/ou de toutes obligations légales ou réglementaires, Tennis Team Agency pourra, après information et échanges avec l'Utilisateur, supprimer, suspendre ou reporter toute Commande concernée et/ou suspendre ou résilier le Compte personnel de l'Utilisateur et lui refuser l'accès, de façon temporaire ou définitive à tout ou partie de la Plateforme. Tennis Team Agency se réserve le droit de poursuivre devant les autorités judiciaires compétentes toute utilisation de la Plateforme qui ne serait pas conforme aux présentes CGUV.

## **Article 12. Propriété intellectuelle**

Sans que cette liste ne soit exhaustive, les logos, contenus, images, la charte graphique, l'agencement, les informations, la présentation et le contenu de la Plateforme, sont la propriété exclusive de Tennis Team Agency.

Les systèmes, logiciels, structures, infrastructures, bases de données et contenus de toute nature (textes, images, visuels, musiques, logos, marques, base de données, etc.) relatifs à la Plateforme sont également protégés par tous droits de propriété intellectuelle ou droits des producteurs de bases de données en vigueur, dont Tennis Team Agency est la seule titulaire ou détentrice des droits. Tous désassemblages, décompilations, décryptages, extractions, réutilisations, copies et plus généralement, tous actes de reproduction, représentation, diffusion et utilisation de l'un quelconque de ces éléments, en tout ou partie, sans l'autorisation de Tennis Team Agency sont strictement interdits.

Toute reproduction ou représentation, totale ou partielle, de la Plateforme ou des éléments la composant, tels les logos, la charte graphique, l'agencement, les informations, la présentation et le contenu de la Plateforme, sans que cette liste soit limitative, est interdite.

L'inscription sur la Plateforme n'emporte aucun transfert de droits de propriété intellectuelle au profit de l'Utilisateur. Tennis Team Agency consent à l'Utilisateur un droit d'accès et de

consultation de la Plateforme uniquement, dans les conditions et modalités prévues aux présentes CGUV.

## **Article 13. Dispositions diverses**

**13.1.** Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGUV sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

**13.2.** Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir auprès de l'autre Partie d'un manquement à l'une quelconque des obligations visées au sein des CGUV ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

## **Article 14. Loi applicable / Litiges**

**14.1.** Les présentes CGUV sont régies par le droit français, sauf disposition impérative contraire.

**14.2.** En cas de litige relatif à une Commande, le Client devra s'adresser en priorité à Tennis Team Agency, afin de trouver une solution amiable, par email à l'adresse [digital@tennis-magazine.com].

Dans l'hypothèse où aucune solution amiable ne pourrait être trouvée, le Client peut faire appel au Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), dont Tennis Team Agency est adhérente, dans l'année qui suit la dernière démarche du Client auprès de Tennis Team Agency. Pour plus d'informations, le Client peut se rendre sur le site accessible à l'adresse <http://www.cmap.fr>.

La saisine du médiateur ne peut intervenir qu'après que le Client ait effectué des démarches préalables écrites auprès de Tennis Team Agency.

En outre, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne. Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>.

**14.3.** A défaut d'issue amiable et quelle que soit l'origine du conflit, les litiges relatifs à l'exécution ou l'interprétation des présentes CGUV seront soumis aux tribunaux compétents, selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur, et notamment l'article R.631-3 du Code de la consommation et l'article 46 du Code de procédure civile. A toutes fins utiles, il est précisé que les délais pour agir judiciairement ne sont pas interrompus durant la période pendant laquelle une solution amiable est recherchée ou une médiation est sollicitée.